



VILLE DE ARUE

Date de convocation  
19 février 2024

Date de séance  
27 février 2024

## Délibération du Conseil Municipal N°2024/04 du 27 février 2024

Approuvant le projet et le plan de financement  
pour les travaux d'aménagement d'une aire de  
jeux au site Hirione, dit Vaipoopoo

### Nombre de conseillers

En exercice	33
Présents	25
Procuration	06
Votants	31
Pour	27
Contre	00
Abstention	04

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-sept heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents :

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
M. Gilles TEAUNA	X		
Mme Vahinetua TUAHU	X		
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE		X	M. Raanui ARIITAI
Mme June FREELAND	X		
M. Errol BENNETT	X		
Mme Laïza PEU	X		
Mme Turia ARAPA	X		
M. Francis BONNO	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE		X	
M. Clet HAMBLIN	X		
M. Claudino TEHAMOANA		X	M. Heimanu TERAÏ
M. Yves TERIITAU		X	Mme Laïza PEU
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Taïana TEHEÏ		X	
M. Karl REGURON		X	M. Jacky BRYANT
Mme Mirella TEIKITOHE	X		
Mme Muriel LYAU	X		
M. Heimanu TERAÏ	X		
Mme Tehani YAO	X		
M. Raanui ARIITAI	X		
Mme Moeata MALINOWSKI		X	M. Jérémie CHAINE
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Hurimana TEIHO	X		
Mme Mélodie TEARIKI	X		
Mme Eve VOHI	X		
M. Frédéric DAFNIET		X	Mme Tahiapitiani TIMAU
Mme Tahiapitiani TIMAU	X		
M. Tepuanui SNOW	X		
M. Atonia MAITIA	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 709709/MAC du 26 octobre 2004 approuvant la généralisation à l'ensemble des communes et des établissements de coopération intercommunale de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M14 de la Polynésie française à compter du 1er janvier 2005 ;
- Vu l'arrêté n° 1866 CM du 24 novembre 2015 portant affectation des parcelles cadastrées commune de Arue, section L n° 5, n° 172, n° 649 et n° 650, au profit de la commune de Arue ;
- Vu l'étude d'avant-projet réalisée par le bureau d'études BS archi en septembre 2023 ;
- Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 27 février 2024.

A la majorité des membres présents et représentés :

- Pour : 27
- Contre : 00
- Abstention : 04 (M. Frédéric DAFNIET ; Mme Tahiapitiani TIMAU ; M. Tepuanui SNOW ; M. Atonia MAITIA)

# Le Conseil Municipal adopte

**Article 1.** - Approuve le projet relatif aux travaux d'aménagement d'une aire de jeu au site Hirione, dit Vaipoopoo.

**Article 2.** - Adopte le plan de financement qui se fera en trois phases comme suit :

## 1) Phase 1 – études

Libellé	Coût TTC	Taux de participation
Mission de MOE (tranches conditionnelles 1 et 2)	5 130 068	
<b>TOTAL ETUDES</b>	<b>5 130 068</b>	
Pays – DDC	4 104 054	80%
Commune	1 026 014	20%
<b>TOTAL</b>	<b>5 130 068</b>	<b>100%</b>

## 2) Phase 2 – travaux d'aménagements divers

Libellé	Coût TTC	Taux de participation
Pays – DDC	25 645 689	30%
Commune	59 839 941	70%
<b>TOTAL</b>	<b>85 485 630</b>	<b>100%</b>

## 3) Phase 3 – construction de divers locaux

Libellé	Coût TTC	Taux de participation
Pays – DDC	12 383 218	50%
Commune	12 383 218	50%
<b>TOTAL</b>	<b>24 766 436</b>	<b>100%</b>

Le coût global de l'opération :

Sous-secteur	Coût TTC	Participation Pays - DDC	Participation Commune
Aménagements divers	85 485 630	25 645 689	59 839 941
Construction de divers locaux	24 766 436	12 383 218	12 383 218
Etudes	5 130 068	4 104 054	1 026 014
<b>TOTAL</b>	<b>115 382 134</b>	<b>42 132 961 (37%)</b>	<b>73 249 173 (63 %)</b>

**Article 3.** - La dépense est imputable au compte 2313 du budget principal de l'exercice en cours. La recette est imputable au compte 1322 du budget principal de l'exercice en cours.

**Article 4.** - Autorise Madame le Maire à signer le marché des travaux d'aménagement d'une aire de jeux au site Hirione, dit Vaipoopoo et tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

**Article 5.** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 6.** - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

Le..... 28 FEV. 2024

Et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le..... 28 FEV. 2024

Madame le Maire



Teura IRITI



# Note explicative de synthèse de la délibération n°2024/04 du 27 février 2024

Approuvant le projet et le plan de financement pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux au site Hirione, dit Vaipoopoo

Par arrêté n° 1866 CM du 24 novembre 2015, le site de Hirione a été affecté au profit de la commune de Arue. Cette affectation est destinée à la réalisation de projets d'aménagements divers, tels que : un parking public, un accès public à la mer, des espaces de pique-nique et un bloc de sanitaires publics.

De ce fait et afin de pouvoir lancer les travaux, une demande de financement auprès du Pays sera déposée avant le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le projet consiste donc à réaménager le site récréatif de Hirione, dit Vaipoopoo, situé au PK 5.5 en bord de mer en face du musée James Norman Hall. Il est composé de deux parcelles, la L-5 et la L-650, couvrant une superficie totale de 4 928 m<sup>2</sup>.

Le site manque d'aménagement, il n'est pas valorisé et n'est donc pas très accueillant pour la population.

C'est pourquoi la commune souhaite dynamiser ce site en le dotant d'équipements récréatifs et sportifs pour offrir un espace de détente et de loisir à ses administrés.

L'objectif de l'opération est de transformer ce lieu en un site unique en créant des aménagements et des infrastructures pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs, qu'il s'agisse de familles, de sportifs, d'écoliers ou de simples visiteurs. Le site sera adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Le site Hirione offrira différentes zones avec des ambiances distinctes, pouvant être regroupées en quatre catégories selon leur utilisation :

1. "**Espace de loisirs**" : Cette partie comprendra un vaste espace engazonné et arboré, un fare pote'e traditionnel, trois aires de jeux pour les enfants et un espace dédié aux pique-niques. C'est un endroit idéal pour se détendre, profiter de la nature et passer du temps en famille.

2. "**Zone sportive**" : Ici, se trouvera un parcours de santé, des zones équipées pour la pratique sportive et un terrain de beach-volley. Cette section est conçue pour les amateurs de sport et offre des installations propices à l'activité physique et au divertissement actif.

3. "**Activités éducatives et récréatives**" : Le vaste espace engazonné et aménagé permettra aux élèves de tirer parti du site pour des activités éducatives et récréatives. Cet espace offre un cadre stimulant pour l'apprentissage en plein air, favorisant l'exploration et la découverte de la nature.

4. "**Zone plage et détente**" : Cette zone préserve son caractère naturel et invite à la détente. Elle permet aux visiteurs de profiter de la plage et de se ressourcer dans un environnement paisible.

La présente délibération vise donc à valider le plan de financement comme suit :

**1) Phase 1 – études**

Libellé	Coût TTC	Taux de participation
Mission de MOE (tranches conditionnelles 1 et 2)	5 130 068	
<b>TOTAL ETUDES</b>	<b>5 130 068</b>	
Pays – DDC	4 104 054	80%
Commune	1 026 014	20%
<b>TOTAL</b>	<b>5 130 068</b>	<b>100%</b>

**2) Phase 2 – travaux d'aménagements divers**

Libellé	Coût TTC	Taux de participation
Pays – DDC	25 645 689	30%
Commune	59 839 941	70%
<b>TOTAL</b>	<b>85 485 630</b>	<b>100%</b>

**3) Phase 3 – construction de divers locaux**

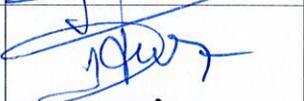
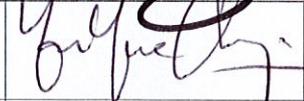
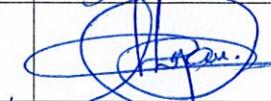
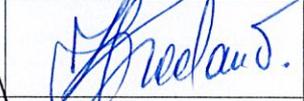
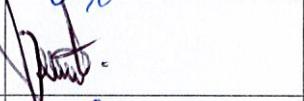
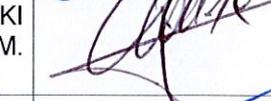
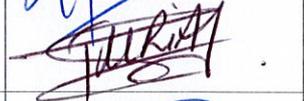
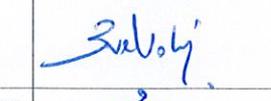
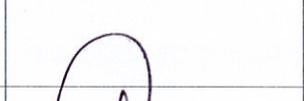
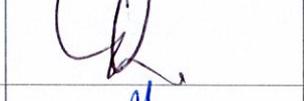
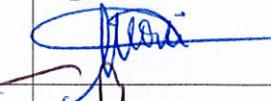
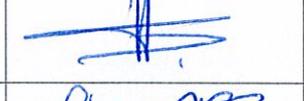
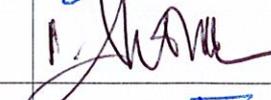
Libellé	Coût TTC	Taux de participation
Pays – DDC	12 383 218	50%
Commune	12 383 218	50%
<b>TOTAL</b>	<b>24 766 436</b>	<b>100%</b>

Le coût global de l'opération :

Sous-secteur	Coût TTC	Participation Pays - DDC	Participation Commune
Aménagements divers	85 485 630	25 645 689	59 839 941
Construction de divers locaux	24 766 436	12 383 218	12 383 218
Études	5 130 068	4 104 054	1 026 014
<b>TOTAL</b>	<b>115 382 134</b>	<b>42 132 961 (37%)</b>	<b>73 249 173 (63%)</b>

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.

## Délibération n°2024/04 du 27 février 2024

Prénom - Nom	Emargement	Prénom - Nom	Emargement
M. Gilles TEAUNA		Mme Taiana TEHEI	
Mme Vahinetua TUAHU		M. Karl REGURON donne procuration à M. Jacky BRYANT	
M. Jacky BRYANT		Mme Mirella TEIKITOHE	
Mme Anna YON YUE CHONG		Mme Muriel LYAU	
M. Edgar TEHAHE donne procuration à M. Raanui ARIITAI		M. Heimanu TERAİ	
Mme June FREELAND		Mme Tehani YAO	
M. Errol BENNETT		M. Raanui ARIITAI	
Mme Laïza PEU		Mme Moeata MALINOWSKI donne procuration à M. Jérémie CHAINE	
Mme Turia ARAPA		M. Lémuel BROTHERS	
M. Francis BONNO		M. Hurimana TEIHO	
Mme Micheline BANNER		Mme Mélodie TEARIKI	
Mme Bernadette VANE		Mme Eve VOHI	
M. Clet HAMBLIN		M. Frédéric DAFNIET donne procuration à Mme Tahiapitiani TIMAU	
M. Claudino TEHAMOANA donne procuration à M. Heimanu TERAİ		Mme Tahiapitiani TIMAU	
M. Yves TERIITAU donne procuration à Mme Laïza PEU		M. Tepuanui SNOW	
M. Jérémie CHAINE		M. Atonia MAITIA	